

PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU)

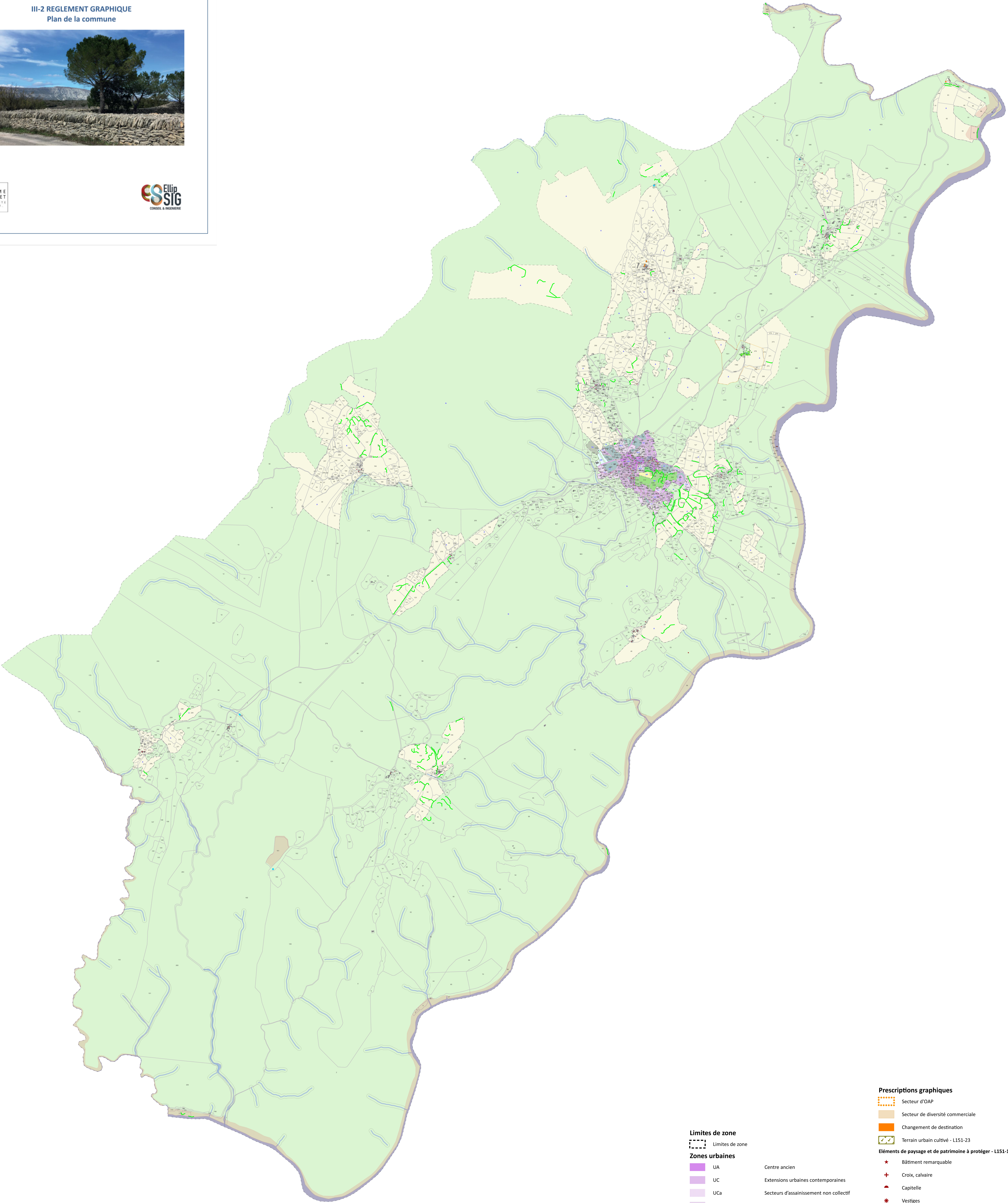
III-2 REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan de la commune



JÉRÔME
BERQUET
URBANISTE
D.P.L.U.

ES
Ellip
SIG
CONSEIL & INGENIERIE



Limites de zone

Limites de zone

Zones urbaines

UA

UC

UCa

UC1

UC2

UP

Zones agricoles

A

A0

Zones naturelles et forestières

N

N0

Npcr

Np

Centre ancien

Extensions urbaines contemporaines

Secteurs d'assainissement non collectif

Secteur d'enjeu paysager

Secteur d'habitat individuel groupé

Equipements scolaires, sportifs et de loisirs

Zone agricole

Zone agricole de protection renforcée

Espaces agro-naturels et forestiers

Espaces agro-naturels de protection paysagère

STECAL Pôle culturel rural

Installations sportives

Prescriptions graphiques

Secteur d'OAP

Changement de destination

Terrain urbain cultivé - L151-23

Bâtiment remarquable

Croix, calvaire

Capitelle

Vestiges

Autre patrimoine (puits, ponts, mazets)

Jardins arborés ou masses boisées

Epaisseur boisée (3 mètres)

Arbre remarquable

Cône de vue

Mares

Haies en milieu agro-naturel

Arbres à cavités, tas de bois et clapas

Zone inondable

Recul de 20 m de l'axe des cours d'eau (hors PPRI)

Eléments de paysage et de patrimoine à protéger - L151-19

Eléments à protéger pour motif écologique - L151-23

Risques (R151-31 & R151-34)

0

500

1 000

1 500

2 000 m

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2025

N